



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

APPEL A CANDIDATURE

EN VUE DU DÉPLOIEMENT DE PLACES DE FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS
AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

AUTORITÉ COMPÉTENTE
PRÉFET DE LA HAUTE CORSE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES
SOLIDARITÉS
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

SERVICE COHÉSION SOCIALE ET SOUTIEN A L'EMPLOYABILITÉ

IMMEUBLE BELLA VISTA
RUE PARATOGHJU
CS 60011 20288 BASTIA CEDEX

I. Agrément requis pour la gestion de places de Foyer de Jeunes Travailleurs

L'opérateur retenu devra bénéficier d'un agrément préfectoral en vue d'exercer les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale, et notamment l'activité de gestion de résidences sociales mentionnées à l'article R. 353-165-1 du code de la construction et de l'habitation ou s'associer par convention à un organisme à même de d'exercer ces activités.

II. Contenu du projet et objectifs poursuivis

L'appel à candidature porte sur la création en 2024, 2025 et 2026, de 50 places de foyer de jeunes travailleurs dans le département de la Haute Corse compte tenu de la carence en solutions de logement pour les publics jeunes.

III. Cahier des charges

Les opérateurs intéressés doivent présenter un projet conforme au cahier des charges(cf annexe 1 jointe).

IV. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection

Les projets reçus dans les délais impartis seront analysés et sélectionnés par la DDETSPP au regard des critères suivants :

- la date de dépôt respectée,
- l'agrément requis pour la gestion locative ou la convention de partenariat pour ce faire,
- la conformité au cahier des charges,
- le respect du cadre réglementaire rappelé en annexe 2
- l'intérêt de l'offre au regard du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion du département : localisation, qualité du projet socio-éducatif, expérience sociale, partenariats envisagés et délais de mise en œuvre.

V. Délais de transmission du dossier

Le dossier est à adresser au plus tard le 15/10/2023 en courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

DDETSPP
Service Cohésion Sociale et Soutien à l'Employabilité
Le Bella Vista
CS 60011
20288 BASTIA CEDEX

ET par mail :

antoINETTE.COSTA@haute-corse.gouv.fr

sophie.antonetti@haute-corse.gouv.fr

dayana.dreze@haute-corse.gouv.fr

VI . Composition du dossier

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- un exemplaire des statuts de l'association,
- une copie de la dernière certification du commissaire aux comptes,
- tout document permettant de décrire de manière complète le projet, en conformité avec le cahier des charges,
- un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit répondre :
 1. un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge :
 - un avant projet du projet social et du conseil de concertation ;
 - une méthode d'évaluation ;
 - le projet de bail individuel ;
 - les modalités de partenariat envisagées.

2. un dossier relatif aux personnels avec une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification

3. une note décrivant l'implantation, la surface et la nature des locaux .

4. un dossier financier comportant :

- le budget prévisionnel de fonctionnement en année pleine ;
- les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire.

VII. Publication de la consultation

Le présent appel à candidature sera publié sur le site internet de la préfecture de la Haute-Corse et diffusé aux associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées.

VIII. Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers : **15/10/2023**

Date prévisionnelle de validation : **15/12/2023**

Les candidats seront informés par courrier de la suite donnée à leur offre